



**CONTRAT D'OUVERTURE DU LIVRET A  
CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Agence BEAUNE CENTRE

Entre La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à TROYES (10000) - 269 faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188 (registre consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), agissant au nom et pour le compte de Crédit Agricole S.A., 12 place des États-Unis - 92127 MONTRouGE Cedex - 784608416 RCS Nanterre, SA au capital de 9.077.707.050 € agréée en tant qu'établissement de crédit.

Et MADAME PARENT ELLIE née le 21 decembre 2025, sous administration légale de MONSIEUR PARENT MATHIAS et sous administration légale de MADAME VIOLOT-GUILLEMARD CHLOE

Ci-après appelé le TITULAIRE, il est conclu le contrat suivant :

**Ouverture du LIVRET A, numéro 24605298660**

Versement initial de 15,00 Euros (1) (2)  
Par prélèvement sur le compte numéro 14299408001  
Ouvert au nom de MONSIEUR PARENT MATHIAS  
Taux d'intérêt en vigueur à ce jour : 1,70 % (3)  
Type de compte : INDIVIDUEL

Le contrat prendra effet au moment indiqué dans les Conditions Générales afin de respecter la réglementation relative au contrôle de la multi-détention du Livret A. En tout état de cause, la prise d'effet et le versement initial ne pourront avoir lieu au-delà d'un délai de trois (3) mois à compter de la conclusion du contrat.

(1) Minimum 10 EUR - Plafond maximum des dépôts à la date de souscription :

- 22 950 EUR pour les personnes physiques,
- 76 500 EUR pour les associations sans but lucratif (loi 1901) et les syndicats de copropriétaires de moins de 100 lots (ou les syndicats de plus de 100 lots n'ayant pas fait la demande d'application du plafond majoré),
- 100 000 EUR pour les syndicats de copropriétaires de plus de 100 lots ayant sollicité le bénéfice de ce plafond majoré,
- aucun plafond pour les organismes d'habitation à loyer modéré

se reporter à l'article 4.4 des Conditions Générales.

Le versement initial peut également être réalisé par chèque ou par espèces.

(2) Sous réserve de la disponibilité des fonds à la date de prise d'effet du contrat.

(3) Le taux nominal annuel brut est celui en vigueur au jour de la souscription du contrat (article 4.8 des Conditions Générales).

**Vérification préalable (non applicable aux organismes d'habitation à loyer modéré).**

Je reconnais avoir été informé que la présente demande d'ouverture de Livret A est soumise à la vérification auprès de l'administration fiscale de la non existence d'un Livret A ou compte spécial sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) déjà ouvert à mon nom dans un autre établissement bancaire. En cas de non-respect de cette obligation, le présent Livret A ne sera pas ouvert. Les modalités d'exercice de ce contrôle réglementaire sont détaillées aux Conditions Générales.

Dans le cas où l'administration fiscale répond que je possède par ailleurs un ou des Livret(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu),

j'autorise

je n'autorise pas

l'administration fiscale à communiquer à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne les informations suivantes :

- les codes du ou des établissements dans les comptes duquel ou desquels sont domiciliés le ou les Livret(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) préexistants ;
- les codes guichets, et les cas échéants, les codes guichets de gestion, auprès desquels le ou les Livret(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) ont été ouverts ;
- les dates d'ouverture du ou des Livrets(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) préexistants.

Si j'autorise la communication de ces informations, l'établissement de crédit mentionné ci-dessus me les transmet par la suite.

Dans le cas où le Titulaire est une association (loi 1901), le Titulaire déclare relever du régime fiscal des organismes sans but lucratif prévu au 5° de l'article 206 du code général des impôts et remplir les conditions d'exercice déterminées par l'administration fiscale pour dépendre de ce régime. Le Titulaire s'engage à informer la Caisse Régionale de tout changement qui interviendrait dans le régime fiscal ou dans son activité qui l'amènerait à sortir du régime des organismes sans but lucratif ; un tel changement emportera clôture du Livret A dans les conditions de l'article 5 des conditions générales.

Dans le cas où le Titulaire est un syndicat de copropriétaires d'une copropriété de moins de 100 lots, il lui appartient, en cas de changement dans le nombre de lots de la copropriété de nature à franchir ce seuil, d'en informer et de le justifier auprès de la Caisse Régionale, qui procèdera à la clôture du présent contrat et à la réouverture d'un Livret A au nouveau plafond. Dans le cas inverse, la réglementation fait obligation à un syndicat de copropriétaires d'une copropriété qui verrait son nombre de lots passer en dessous du seuil de 100, de le signaler à la Caisse Régionale, qui procèdera à la clôture de ce Livret A et à la réouverture d'un contrat aux conditions, notamment de plafond de dépôts, prévus dans ce cas.

Pays de résidence fiscale du Titulaire : FRANCE

Le Titulaire déclare être résident fiscal du pays indiqué ci-dessus et s'engage à communiquer à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne tout changement de sa résidence fiscale.





Le Titulaire, ou son représentant légal, reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les Conditions Particulières ci-dessus ainsi que les Conditions Générales référencées CGLLIVA en vigueur au 14/09/2023 qui constituent, ensemble, le présent contrat du produit souscrit.

Le Titulaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance, préalablement, de la fiche d'information précontractuelle du produit souscrit, délivrée en application du code de la consommation et du code monétaire et financier.

Le Titulaire reconnaît également avoir reçu préalablement et pris connaissance des dispositions du formulaire type concernant les informations de base sur la garantie des dépôts par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

Le Titulaire reconnaît également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Protection des données personnelles - Secret professionnel » des Conditions Générales du présent produit, et être informé des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il souscrit à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, il autorise expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations le concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations le concernant pourra lui être communiquée sur simple demande de sa part adressée à la Caisse Régionale.

En cas de signature du présent contrat par voie électronique à distance, le Titulaire reconnaît avoir été à même d'imprimer et d'enregistrer un exemplaire de l'ensemble des documents précités mis à sa disposition.

Lorsque le présent contrat a été précédé d'un acte de démarchage au sens de l'article L.341-1 du code monétaire et financier ou s'il a été conclu entièrement à distance conformément à l'article L.343-1 du code monétaire et financier, le Titulaire est informé disposer d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter à compter de la conclusion du présent contrat ou de la date de réception des informations et conditions contractuelles si cette date est postérieure à la date de conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motif ou à supporter de pénalités. Afin de permettre l'exercice de ce droit de rétractation, le Titulaire reconnaît être en possession d'un formulaire de rétractation. Cependant le Titulaire dispose de la possibilité de se rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre ou courrier électronique).

**En cas de vente à distance :**

Lorsque le contrat a été conclu entièrement à distance, il ne peut recevoir de commencement d'exécution avant l'arrivée du terme du délai de 14 jours. Cependant, il est possible de demander son exécution immédiate.

Dans les deux cas, il est précisé que la prise d'effet du Livret A est conditionnée au respect de la réglementation relative au contrôle de la multi-détention du Livret A.

Le Titulaire demande (cochez une des 2 cases) :

- L'exécution immédiate du contrat.
- L'exécution différée du contrat à la fin du délai de rétractation (14 jours).





SI15400000706568706 20260114246052986600017810

Fait en 2 exemplaires à BANQUE PRIVEE BEAUNE

Le 14 janvier 2026

Par CHARLOTTE SAINT EVE FEVRE

Le Titulaire, ou son représentant légal

Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature

Le Directeur Général Adjoint LAURENT HARO

MADAME PARENT ELLIE

L'administrateur légal

MONSIEUR PARENT MATHIAS

ou  MADAME VIOLOT-GUILLEMARD CHLOE







**CONTRAT D'OUVERTURE DU LIVRET A  
CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Agence BEAUNE CENTRE

Entre La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à TROYES (10000) - 269 faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188 (registre consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), agissant au nom et pour le compte de Crédit Agricole S.A., 12 place des États-Unis - 92127 MONTRouGE Cedex - 784608416 RCS Nanterre, SA au capital de 9.077.707.050 € agréée en tant qu'établissement de crédit.

Et MADAME PARENT ELLIE née le 21 decembre 2025, sous administration légale de MONSIEUR PARENT MATHIAS et sous administration légale de MADAME VIOLOT-GUILLEMARD CHLOE

Ci-après appelé le TITULAIRE, il est conclu le contrat suivant :

**Ouverture du LIVRET A, numéro 24605298660**

Versement initial de 15,00 Euros (1) (2)  
Par prélèvement sur le compte numéro 14299408001  
Ouvert au nom de MONSIEUR PARENT MATHIAS  
Taux d'intérêt en vigueur à ce jour : 1,70 % (3)  
Type de compte : INDIVIDUEL

Le contrat prendra effet au moment indiqué dans les Conditions Générales afin de respecter la réglementation relative au contrôle de la multi-détention du Livret A. En tout état de cause, la prise d'effet et le versement initial ne pourront avoir lieu au-delà d'un délai de trois (3) mois à compter de la conclusion du contrat.

(1) Minimum 10 EUR - Plafond maximum des dépôts à la date de souscription :

- 22 950 EUR pour les personnes physiques,
  - 76 500 EUR pour les associations sans but lucratif (loi 1901) et les syndicats de copropriétaires de moins de 100 lots (ou les syndicats de plus de 100 lots n'ayant pas fait la demande d'application du plafond majoré),
  - 100 000 EUR pour les syndicats de copropriétaires de plus de 100 lots ayant sollicité le bénéfice de ce plafond majoré,
- aucun plafond pour les organismes d'habitation à loyer modéré

se reporter à l'article 4.4 des Conditions Générales.

Le versement initial peut également être réalisé par chèque ou par espèces.

(2) Sous réserve de la disponibilité des fonds à la date de prise d'effet du contrat.

(3) Le taux nominal annuel brut est celui en vigueur au jour de la souscription du contrat (article 4.8 des Conditions Générales).

**Vérification préalable (non applicable aux organismes d'habitation à loyer modéré).**

Je reconnais avoir été informé que la présente demande d'ouverture de Livret A est soumise à la vérification auprès de l'administration fiscale de la non existence d'un Livret A ou compte spécial sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) déjà ouvert à mon nom dans un autre établissement bancaire. En cas de non-respect de cette obligation, le présent Livret A ne sera pas ouvert. Les modalités d'exercice de ce contrôle réglementaire sont détaillées aux Conditions Générales.

Dans le cas où l'administration fiscale répond que je possède par ailleurs un ou des Livret(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu),

j'autorise

je n'autorise pas

l'administration fiscale à communiquer à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne les informations suivantes :

- les codes du ou des établissements dans les comptes duquel ou desquels sont domiciliés le ou les Livret(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) préexistants ;
- les codes guichets, et les cas échéants, les codes guichets de gestion, auprès desquels le ou les Livret(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) ont été ouverts ;
- les dates d'ouverture du ou des Livrets(s) A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) préexistants.

Si j'autorise la communication de ces informations, l'établissement de crédit mentionné ci-dessus me les transmet par la suite.

Dans le cas où le Titulaire est une association (loi 1901), le Titulaire déclare relever du régime fiscal des organismes sans but lucratif prévu au 5° de l'article 206 du code général des impôts et remplir les conditions d'exercice déterminées par l'administration fiscale pour dépendre de ce régime. Le Titulaire s'engage à informer la Caisse Régionale de tout changement qui interviendrait dans le régime fiscal ou dans son activité qui l'amènerait à sortir du régime des organismes sans but lucratif ; un tel changement emportera clôture du Livret A dans les conditions de l'article 5 des conditions générales.

Dans le cas où le Titulaire est un syndicat de copropriétaires d'une copropriété de moins de 100 lots, il lui appartient, en cas de changement dans le nombre de lots de la copropriété de nature à franchir ce seuil, d'en informer et de le justifier auprès de la Caisse Régionale, qui procèdera à la clôture du présent contrat et à la réouverture d'un Livret A au nouveau plafond. Dans le cas inverse, la réglementation fait obligation à un syndicat de copropriétaires d'une copropriété qui verrait son nombre de lots passer en dessous du seuil de 100, de le signaler à la Caisse Régionale, qui procèdera à la clôture de ce Livret A et à la réouverture d'un contrat aux conditions, notamment de plafond de dépôts, prévus dans ce cas.

Pays de résidence fiscale du Titulaire : FRANCE

Le Titulaire déclare être résident fiscal du pays indiqué ci-dessus et s'engage à communiquer à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne tout changement de sa résidence fiscale.





Le Titulaire, ou son représentant légal, reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les Conditions Particulières ci-dessus ainsi que les Conditions Générales référencées CGLLIVA en vigueur au 14/09/2023 qui constituent, ensemble, le présent contrat du produit souscrit.

Le Titulaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance, préalablement, de la fiche d'information précontractuelle du produit souscrit, délivrée en application du code de la consommation et du code monétaire et financier.

Le Titulaire reconnaît également avoir reçu préalablement et pris connaissance des dispositions du formulaire type concernant les informations de base sur la garantie des dépôts par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

Le Titulaire reconnaît également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Protection des données personnelles - Secret professionnel » des Conditions Générales du présent produit, et être informé des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il souscrit à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, il autorise expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations le concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations le concernant pourra lui être communiquée sur simple demande de sa part adressée à la Caisse Régionale.

En cas de signature du présent contrat par voie électronique à distance, le Titulaire reconnaît avoir été à même d'imprimer et d'enregistrer un exemplaire de l'ensemble des documents précités mis à sa disposition.

Lorsque le présent contrat a été précédé d'un acte de démarchage au sens de l'article L.341-1 du code monétaire et financier ou s'il a été conclu entièrement à distance conformément à l'article L.343-1 du code monétaire et financier, le Titulaire est informé disposer d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter à compter de la conclusion du présent contrat ou de la date de réception des informations et conditions contractuelles si cette date est postérieure à la date de conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motif ou à supporter de pénalités. Afin de permettre l'exercice de ce droit de rétractation, le Titulaire reconnaît être en possession d'un formulaire de rétractation. Cependant le Titulaire dispose de la possibilité de se rétracter au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre ou courrier électronique).

**En cas de vente à distance :**

Lorsque le contrat a été conclu entièrement à distance, il ne peut recevoir de commencement d'exécution avant l'arrivée du terme du délai de 14 jours. Cependant, il est possible de demander son exécution immédiate.

Dans les deux cas, il est précisé que la prise d'effet du Livret A est conditionnée au respect de la réglementation relative au contrôle de la multi-détention du Livret A.

Le Titulaire demande (cochez une des 2 cases) :

- L'exécution immédiate du contrat.  
 L'exécution différée du contrat à la fin du délai de rétractation (14 jours).





Fait en 2 exemplaires à BANQUE PRIVEE BEAUNE

Le 14 janvier 2026

Par CHARLOTTE SAINT EVE FEVRE

Le Titulaire, ou son représentant légal  
Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen  
de votre signature

Le Directeur Général Adjoint LAURENT HARO

MADAME PARENT ELLIE

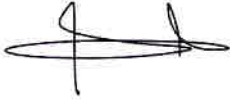

L'administrateur légal

MONSIEUR PARENT MATHIAS

ou  MADAME VIOLOT-GUILLEMARD CHLOE





MONSIEUR PARENT MATHIAS CCHQ 14299408001	<b>VIREMENT INTERNE</b>
En faveur du compte : LIV A                    24605298660 MADAME PARENT ELLIE Référence émetteur : VERSEMENT INITIAL  Motif : SOUSCRIPTION LIV A  Montant : 15,00 EUR	
Vous avez été servi(e) par SAINT EVE FEVRE CHARLOTTE	
Signature Banque	Signature Client
	

MULTI SERVICES :  
03 80 63 55 55 \*

INTERNET :  
[www.ca-cb.fr](http://www.ca-cb.fr) \*

INTERNET MOBILE :  
[ca-mobile.com](http://ca-mobile.com) \*

Le client déclare avoir vérifié l'exactitude des opérations effectuées sur son ordre et s'interdit, de ce fait, toute contestation ultérieure.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne** société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à TROYES (10000) - 269 faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188  
Identifiant unique ADEME : FR234345\_01PRBI

\* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom







# Auto-certification de résidence fiscale d'une personne physique

**Ce document a pour objet de vous permettre de déclarer l'ensemble des États dans lesquels vous êtes résident fiscal.**

La France a signé avec plusieurs États des **conventions** pour s'échanger automatiquement certaines informations afin de **détecter et réduire la fraude fiscale**. Par exemple : la France a signé avec les États-Unis un accord inter-gouvernemental pour permettre l'application en France de la législation fiscale américaine (FATCA – « *Foreign Account Tax Compliance Act* »).

Nous devons savoir si vous êtes citoyen ou résident américain (« *US Person* ») au sens de la législation FATCA ou si vous êtes résident fiscal d'un ou plusieurs États avec lesquels la France a signé une convention permettant un échange automatique d'informations. Si vous êtes concernés, nous déclarons à l'administration fiscale française certaines informations (votre identité, le solde de vos comptes, les revenus financiers qui vous sont versés). L'administration fiscale française transmet ensuite ces informations à l'administration fiscale américaine (IRS – « *Internal Revenue Service* ») ou à l'administration fiscale de l'État lié à la France par une convention permettant un échange automatique d'informations.

**Pour vous aider à compléter cette auto-certification, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :**

- FATCA : <https://www.credit-agricole.fr/particulier/informations/fatca.html>
- EAI : <https://www.credit-agricole.fr/particulier/informations/reglementation-eai.html>

## Nous

**La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne**, société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à TROYES (10000) - 269 faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345\_01PRBL.

Nous sommes contrôlés par la Banque Centrale Européenne (Kaiserstrasse 29 - 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agréés et contrôlés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site internet : <https://acpr.banque-france.fr/>), contrôlés par l'Autorité des Marchés Financiers (17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02) et contrôlés par Crédit Agricole S.A. (12, Place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex).

## Vous

**MADAME ELLIE PARENT**

Né(e) le 21-12-2025 à DIJON, FRANCE

Représenté(e) par PARENT MATHIAS

**Adresse :**

LA GARELLE  
3 GRANDE RUE  
21630 POMMARD  
FRANCE





## Vos résidences fiscales (hors États-Unis)

Ma résidence fiscale est située :

**En France**

- Oui  
 Non

**Si Oui**, mon numéro d'identification fiscale (NIF) est le (facultatif) :

et/ou dans les autres États suivants :

**Néant**

- Cet État m'a attribué un NIF :
- Oui  
 Non

**Si Oui**, mon numéro d'identification fiscale est le :

## Cas particulier de la législation FATCA (États-Unis)

**États-Unis**

- Je suis citoyen ou résident américain (« *US Person* ») au sens de la réglementation fiscale des États-Unis (à compléter obligatoirement) :
- Oui  
 Non

**Si Oui**, mon numéro d'identification fiscale américain (ou « *Taxpayer Identification Number* » – TIN) est le :



En cas de difficultés pour déterminer votre ou vos résidences fiscales, vous pouvez consulter un conseil fiscal ou les sites Internet des administrations fiscales.

## Votre déclaration sur l'honneur

- Résidences fiscales.** J'ai bien noté que je dois indiquer dans cette attestation **tous les pays dans lesquels je suis résident(e) fiscal(e)** en fonction de ma situation et du droit fiscal respectif des États concernés et j'atteste sur l'honneur et sous ma responsabilité que les informations reprises dans cette auto-certification sont au mieux de ma connaissance, exactes et complètes.
- Modifications de mes informations.** Je m'engage à signaler à mon agence, par courrier ou par mail, **dans un délai de 30 jours** tout changement concernant ces informations.
- Contrôle par la Caisse régionale.** Je reconnais être informé que mon auto-certification fera l'objet d'un contrôle de vraisemblance de la part de la Caisse régionale à l'issue duquel elle pourra être amené à me demander des justificatifs complémentaires.
- Déclaration à l'administration fiscale.** Je reconnais être informé que les informations contenues dans mon auto-certification sont susceptibles d'être déclarées à l'administration fiscale française et transmises par celle-ci à l'administration fiscale de mon ou mes pays de résidence fiscale.





**Sanctions.** Je suis informé que le fait, pour le titulaire d'un compte ou une personne physique qui le contrôle (en présence d'entités non financières passives), d'auto-certifier délibérément une fausse résidence fiscale, un faux numéro d'identification fiscale ou une qualité fausse, constitue un **délit** passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal).



La Caisse régionale traite vos données personnelles en qualité de responsable de traitement pour, conformément à ses obligations légales, les communiquer à l'administration fiscale. La Caisse régionale pourra partager vos données personnelles aux assureurs du Groupe, Predica et Crédit Agricole Assurances Retraite, respectivement responsables de traitement, si vous souscrivez un contrat d'assurance auprès de ces assureurs, qui les traiteront pour les mêmes finalités, et sur la même base légale que la Caisse régionale. Vous disposez conformément à la loi, notamment d'un droit d'accès et de rectification. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre politique de protection des données sur notre site Internet ou en agence ainsi que les politiques de protection des données de votre assureur.

Fait en 2 exemplaires à BANQUE PRIVEE BEAUNE, le 14-01-2026

Le client

Signature Client



Le(s) représentant(s)

PARENT MATHIAS

Signature représentant



